Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260331-DEL20260331J-DE

Ploulec'h
CÔTES-D'ARMOR • BRETAGNE
AODOÙ-AN-ARVOR • BREIZH

Conseil municipal du mardi 31 mars 2026

Délibération

DÉLIBÉRATION 20260331j - Aménagement du centre-bourg :
conventions avec le département des Côtes d'Armor

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-six, le mardi 31 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sylvain CAMUS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : 17 **Votants :** 19

Présents : M. CAMUS Sylvain, Maire ; Mme MORVAN Sonia, M. DUPUIS Matthieu, Mme ANTONA Germaine, M. NAULET Olivier, Adjoints ; Mme ROLLAND Pierrette, M. RAOUL Pierre, M. BOSC Dominique, Mme LE GALL Armelle, Mme CHAUVEL Francine, M. MARC Hubert, Mme GUILLOU Morgane, M. LE MANAC'H David, M. RAZAVET Jean Noel, M. HINGANT Sébastien, Mme LE JAOUEN Mariette, Mme LEHUGER Emilie, conseillers municipaux.

Absents excusés : M. MABIRE Adrien (procuration à Pierrette ROLLAND), Mme VÉDRENNE Clémence (procuration à Germaine ANTONA).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LE MANAC'H David.

***

Monsieur Olivier NAULET, adjoint « cadre de vie et travaux » indique que les travaux d'aménagement du centre-bourg seront en partie réalisée sur la route de Lannion et la rue de la Mairie, voies départementales (RD88a du PR 0+830 au PR0+1140).

Dans ce cadre, il convient de signer deux conventions avec le département des Côtes d'Armor :

- une convention relative à l'aménagement et à l'entretien du domaine public routier départemental en agglomération.
- une convention de mandat prévoyant les conditions de prise en charge par le département de la réfection de la couche de roulement.

***

Après en avoir délibéré, le Conseil :
À l'unanimité, par 19 pour,

AUTORISE Monsieur le Maire signer avec le département des Côtes d'Armor les deux conventions relatives à l'aménagement de centre-bourg :

- une convention relative à l'aménagement et à l'entretien du domaine public routier départemental en agglomération.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 022-212202246-20260331-DEL20260331J-DE

- une convention de mandat prévoyant les conditions de prise en charge par le département de la réfection de la couche de roulement.

Pour extrait,
Certifié conforme,

Le Maire,
Sylvain CAMUS

